

*L'ajournement*

financement des campagnes des partis politiques et de leurs candidats.

Depuis environ deux ans, la commission a tenu des audiences dans toutes les régions et reçu des centaines de mémoires, dont certains portent sur la comptabilité. Le gouvernement a confié à la commission un vaste mandat et lui a demandé de faire une étude exhaustive de toute la législation électorale. On m'informe que la commission prévoit déposer son rapport en janvier 1992, et on peut s'attendre à ce que celle-ci, après plus de deux années de travail, traitera de la question des dépenses d'élection et formulera des recommandations appropriées à la Chambre.

La modification proposée dans le projet de loi pourrait fort bien être pertinente. Je ne conteste pas ce fait. Toutefois, je ne peux l'appuyer personnellement, étant donné, comme l'a mentionné le député de Kingston et les Îles, que nous avons besoin d'une réforme plus globale. À mon avis, nous devrions envisager une réforme électorale plus globale avant de nous occuper d'une modification particulière. Il est fort possible qu'il y ait lieu de modifier d'autres dispositions de la Loi électorale du Canada.

En conclusion, je pense que les députés auraient intérêt à attendre le rapport de la commission royale, qui devrait être déposé sous peu.

[Français]

**Mme le vice-président:** La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

### LE RACISME

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Madame la Présidente, le 19 septembre, j'ai demandé au premier ministre s'il allait prendre des mesures plus fermes pour lutter contre la montée du racisme au Canada, mais je n'ai malheureusement pas reçu de réponse bien satisfaisante à ce moment-là. C'est pourquoi je

soulève de nouveau la question à l'occasion du débat d'ajournement d'aujourd'hui.

J'ai fait remarquer à ce moment-là au premier ministre qu'il y a eu de graves incidents racistes l'été dernier au Canada, à Montréal et à Halifax surtout, mais aussi dans d'autres villes.

Dans un article paru dans la *Gazette* de Montréal le 31 juillet 1991, il était fait état du décès de Marcellus François, un jeune noir tué par un policier montréalais. Le titre de l'article était le suivant: «Les relations raciales, le silence officiel est intolérable. La classe politique doit parler pour atténuer les tensions et calmer les esprits.»

Les dirigeants politiques ne se sont pas montrés assez actifs et n'ont pas fait preuve de toute la détermination qu'il faut, et c'est pourquoi j'ai demandé au gouvernement de prendre des mesures plus énergiques.

Il est vrai que le gouvernement fédéral n'est pas responsable de ces incidents. Cependant, je le répète, il importe qu'il joue son rôle de chef de file. J'estime que le gouvernement fédéral pourrait de bien des façons donner l'exemple aux autres paliers de gouvernement, les provinces et les municipalités. Il pourrait prendre davantage de mesures d'action positive touchant en particulier le système judiciaire, les corps de police, les tribunaux, la protection du public et les libérations conditionnelles.

Malheureusement, on ne voit pas beaucoup de visages noirs dans notre système judiciaire. Par conséquent, quand vient le temps de faire appliquer la loi, on trouve le plus souvent des blancs face à des noirs.

À Montréal, ces dernières années, trois jeunes noirs ont été tués par la police, sans motif dans les cas d'Anthony Griffin et de Presley Leslie. Récemment, ça été le cas de Marcellus François, dont l'enquête n'est pas encore terminée.

De temps à autre, on semble avoir tendance à croire que si la personne est un noir ou un Indien, elle doit être coupable. Notre système judiciaire réagit en conséquence.

À Halifax, le 12 septembre dernier, un comité spécial a conclu qu'il fallait procéder à des changements profonds en Nouvelle-Écosse pour lutter contre la montée du racisme. Ce comité a été établi après les émeutes de juillet dernier. Il a présenté 94 recommandations, dont certaines intéressent le gouvernement fédéral et, en particulier, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. On n'a encore donné suite à aucune des